



Piocel 63120 SAUVIAT

Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN

ECOCERT jusqu'au 31/03/2023

Produits : **Pommes**
Période du : 2nd semestre 2022

Le Producteur :

BODINEAU Laurent
BIOVERGER de PIOCEL
Piocel 63120 SAUVIAT
06 83 58 33 30
contact@bioverger.com

L'Amapien :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Le référent Pommes :

Contenu du contrat :

- le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu,
- le présent contrat est passé pour la fourniture de **pommes et poires au choix et selon disponibilité**.
- il est établi pour une durée de trois mois, entre l'amapien et le producteur.

Termes du contrat :

1) La livraison

- Les livraisons ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois de 18h30 à 19h30 dans l'ancienne salle de judo.

2) Les modalités de paiement

Les pommes sont à **3,30 €/kg**, par sachet de **3** ou **5 kg** ou **3,00 €/kg** par caisse de **10kg**, payable à l'avance. Paiement par chèque (à l'ordre de **Laurent BODINEAU**) ou en espèces lors de la signature du contrat.

3) La commande

Période du **1 octobre au 31 décembre 2022**.

Date	07/10/22	21/10/22	04/11/22	18/11/22	02/12/22	16/12/22	Quantité	Total
3kg								
5kg								
10kg								

Reçuchèque(s) pour un montant de.....euros.

Etabli en deux exemplaires leà.....

Signatures :

Producteur :

Amapien :